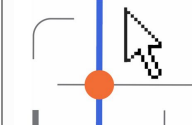


Le RGPD protège-t-il les cartes de visite ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Le Net Expert VOUS INFORME		Le RGPD protège-t-il les cartes de visite ?			

Le RGPD est entré en vigueur fin mai. Donner sa carte de visite est-il constitutif de consentement explicite à l'utilisation des données personnelles ?

Il y a peu d'actes plus anodins en affaires que donner sa

carte de visite. En Occident, la pratique est simple et directe et revêt même parfois un certain automatisme qui diminue l'importance de l'acte de mise en relation. Tout cela risque de changer avec le nouveau règlement général de protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur tel un big bang le 25 mai 2018.

L'article 4, alinéa 11 du RGPD précise que le consentement à l'utilisation des données personnelles doit être « *libre, spécifique, éclairé et univoque* ». Peut-on dès lors penser que le fait de donner sa carte de visite sur laquelle figure le nom, le numéro téléphone, l'adresse de courriel, le compte Twitter ou encore le lieu de travail, constitue un consentement « *libre, spécifique, éclairé et univoque* » ? De prime abord oui, surtout si l'on pense à la manière orientale de donner sa carte de visite...[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.





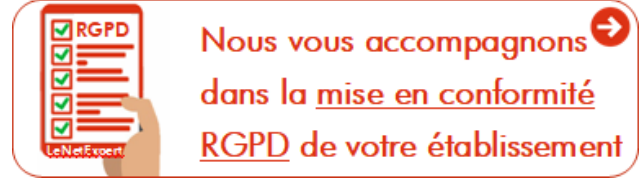
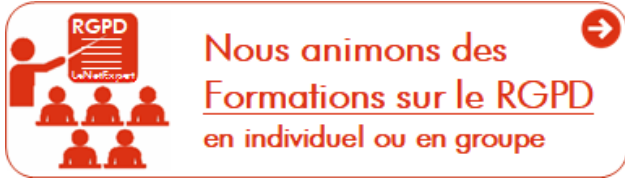
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

[Comment se mettre en conformité avec le RGPD](#)

[Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement](#)

[Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles](#)

[Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données](#)

[Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL](#)

[Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi](#)

[Règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#)

[DIRECTIVE \(UE\) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016](#)

[Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes](#)

[Notre sélection d'articles sur le RGPD \(Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles\) et les DPO \(Délégués à la Protection des Données\)](#)

Fortnite : Des virus se cachent dans les logiciels de triche !

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Le Net Expert VOUS INFORME			Fortnite : Des virus se cachent dans les logiciels de triche !		

Des publicités sont présentes partout sur Internet. Elles vous proposent tous types de services, mais ceux-ci sont-ils aussi performants que ce qui est annoncé ? Pas toujours. Effectivement, certains services ne sont que des prétextes pour vous faire télécharger un logiciel malveillant, qui peut nuire à votre ordinateur.

C'est notamment le cas d'une publicité vous proposant deux sortes différentes de triche sur Fortnite : **un aim-bot et un générateur de V-Bucks gratuits**. Pour éviter que des personnes tombent dans le piège de cette arnaque, les développeurs de la

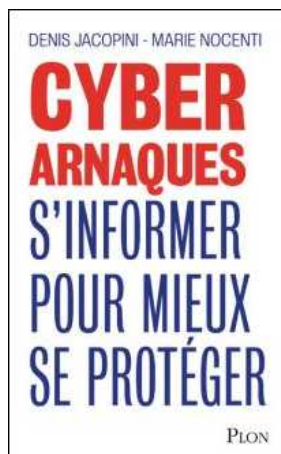
plateforme de jeux vidéo en direct, Rainway, souhaitent qu'Epic Games soit plus vigilant sur la question.

En effet, **Andrew Sampson**, PDG de cette plateforme de streaming, **reproche à Epic Games de ne pas être assez stricte sur ces publicités mensongères**. Il explique que YouTube, par exemple, est rempli de **publicités malveillantes tentant de vous vendre des logiciels infectés**, qu'ils font passer comme des hacks. Ainsi, ils essaient de tirer profit de joueurs peu méfiants et naïfs. Pour contrer ceci, Sampson incite Epic Games à montrer à quel point Fortnite empêche ces logiciels de tricherie, mais également à **modérer YouTube afin d'enlever ces publicités...**[Lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)

Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaqes dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaqes Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaqes Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur [Fnac.fr](https://www.fnac.fr)

Un trottoir dédié aux accros au smartphone en Chine

 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LE NET EXPERT <i>fr</i>	 RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Le Net Expert VOUS INFORME Un trottoir dédié aux accros au smartphone en Chine					

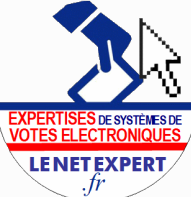
Xi'an, une ville du nord-ouest de la **Chine**, a créé une voie piétonne destinée aux personnes accrochées à leur **smartphone**. Sur cette voie, on peut lire sur le sol les mots peints « voie réservée aux têtes baissées », en référence au surnom chinois pour les accros aux smartphones. Comme le rapporte le site CNET, cette nouvelle voie est un bon moyen de prévenir les accidents de la route.

Cette voie qui suit la route de Yanta, a été ouverte par un centre commercial. Elle possède une longueur de 100 mètres sur une largeur d'environ 80 centimètres, ce qui donne suffisamment d'espace aux piétons utilisant leur téléphone. Elle est également marquée par une image d'un téléphone et le mot « téléphones portables » tandis que la piste à côté, dédiées aux personnes qui s'intéressent à la vie réelle, a une image de téléphone barré...[Lire la suite]

[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

IA et mise en conformité RGPD

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
			IA et mise en conformité RGPD		

Sans surprise, une des utilisations de l'IA très en vogue en entreprise est un sujet juridique : la mise en oeuvre du nouveau règlement général européen sur la protection des données personnelles, le fameux RGPD.

Plusieurs sociétés ont développé des solutions intégrant des algorithmes accompagnant la mise en conformité avec cette nouvelle législation. L'IA peut en effet se révéler être un outil très efficace pour catalyser le pilotage de la mise en œuvre d'une politique de gouvernance et de protection des données à caractère personnel.

Chez Umanis, l'une des principales entreprises françaises de services spécialisés dans le digital, une équipe hétéroclite composée d'une vingtaine de professionnels (juristes, architectes en sécurité des données, ingénieurs data, business analysts...) propose ce type d'outils. Elle travaille en partenariat avec le célèbre cabinet d'avocats Lexing, dirigé par Alain Bensoussan.

« Il est certain que les entreprises manquent aujourd'hui d'outillage pour gérer leurs données », selon Arnaud de Chambourcy, consultant expert du RGPD d'Umanis. « Nous utilisons l'IA à trois moments dans la mise en conformité : pour aider à construire un registre des données, pour sécuriser leur traitement et pour détecter les data breach », explique-t-il.

Les algorithmes sont ainsi à même de détecter les fraudes et autres intrusions dans les systèmes d'information beaucoup mieux que les humains. Les IA d'analyse sémantique sont aussi capables de prévenir et d'alerter les salariés qui transmettent des données sensibles par e-mail. L'IA est alors une sorte de DPO augmenté...[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



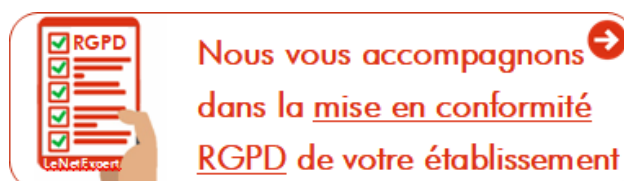
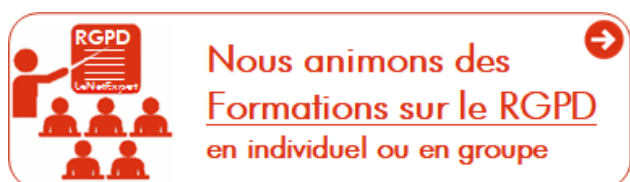
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Entrée en vigueur de la nouvelle loi Informatique et Libertés

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITÉ	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI VOUS INFORME		Entrée en vigueur de la nouvelle loi Informatique et Libertés			

La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, a modifié la loi Informatique et Libertés afin de mettre en conformité le droit national avec le cadre juridique européen. Elle permet la mise en œuvre concrète du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la Directive « police-justice », applicable aux fichiers de la sphère pénale. La lisibilité du cadre juridique national sera améliorée par une ordonnance qui sera prise dans un délai de six mois.

La nouvelle loi Informatique et Libertés permet l'application effective des textes européens, qui représentent un progrès majeur pour la protection des données personnelles des citoyens et la sécurité juridique des acteurs économiques.

Elle dote notamment la CNIL des pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses missions, dans un contexte marqué par la reconnaissance de nouveaux droits aux citoyens et le renforcement de la responsabilité des opérateurs.

Elle organise l'articulation nécessaire des procédures internes de la CNIL aux nouveaux mécanismes de coopération européenne.

Elle exerce certaines des « marges de manœuvre nationales » autorisées par le RGPD, transpose en droit français la Directive « police-justice » et modifie certaines de ses dispositions pour les rapprocher de la lettre du RGPD.

La bonne compréhension du cadre juridique suppose de combiner désormais les deux niveaux, européen et national. Le RGPD s'applique directement en droit français : il remplace sur de nombreux points (droits des personnes, bases légales des traitements, mesures de sécurité à mettre en œuvre, transferts, etc.) la loi nationale. Sur d'autres points (les « marges de manœuvre nationales »), la loi Informatique et libertés reste en vigueur et vient compléter le RGPD : il s'agit par exemple du traitement des données de santé ou des données d'infraction, de la fixation à 15 ans du seuil d'âge du consentement des mineurs aux services en ligne, des dispositions relatives à la mort numérique, etc.[lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



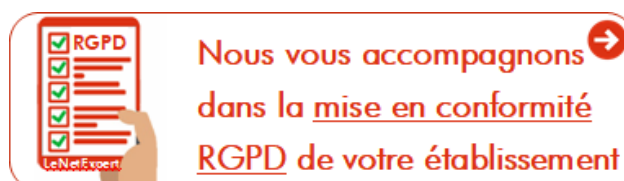
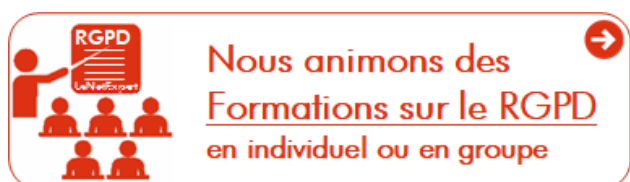
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Source : *Entrée en vigueur de la nouvelle loi Informatique et Libertés* | CNIL

Les sept étapes d'une cyberattaque réussie

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT
AUDITS & EXPERTISES

EXPERTISES DE SYSTÈMES DE
VOTES ÉLECTRONIQUES
LE NET EXPERT
fr

RGPD
CYBER
LE NET EXPERT
MISES EN CONFORMITÉ

SPY DETECTION
Services de détection
de logiciels espions

LE NET EXPERT
FORMATIONS

LE NET EXPERT
ARNAQUES & PIRATAGES

Denis JACOPINI
vous informe

Les sept étapes
d'une
cyberattaque
réussie

Les cyberattaques avancées peuvent rester indétectées sur un réseau durant plus de 200 jours en moyenne. Cela laisse amplement le temps aux cybercriminels de collecter et voler des données privées, de surveiller les communications et de cartographier le réseau.

Comme toute entreprise ambitieuse, une cyberattaque réussie exige une planification soignée et une exécution précise. Ce que les piratages efficaces ont en commun est le fait de pouvoir attendre à couvert le bon moment pour frapper. Et si les attaques ont recours à diverses méthodes, elles ont généralement plusieurs étapes similaires en commun. Afin de pouvoir parer les cyberattaques, il est important de comprendre quelles sont ces étapes. Décryptons ensemble leur schéma type.

Voici les sept étapes d'une cyberattaque réussie :

1. Reconnaissance
2. Exploration
3. Accès et élévation
4. Exfiltration
5. Attente
6. Assaut
7. Obfuscation ...[lire la suite et les détails]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

[Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été](#)

[Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe](#)

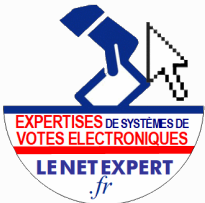
[Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?](#)

[Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?](#)

[Attaques informatiques : comment les repérer ?](#)

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Alerte Arnaque au RGPD : Faux fax, faux courriers... de « Mise en conformité RGPD »

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITÉ	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
		Alerte Arnaque au RGPD : Faux fax, faux courriers... de « Mise en conformité RGPD »			

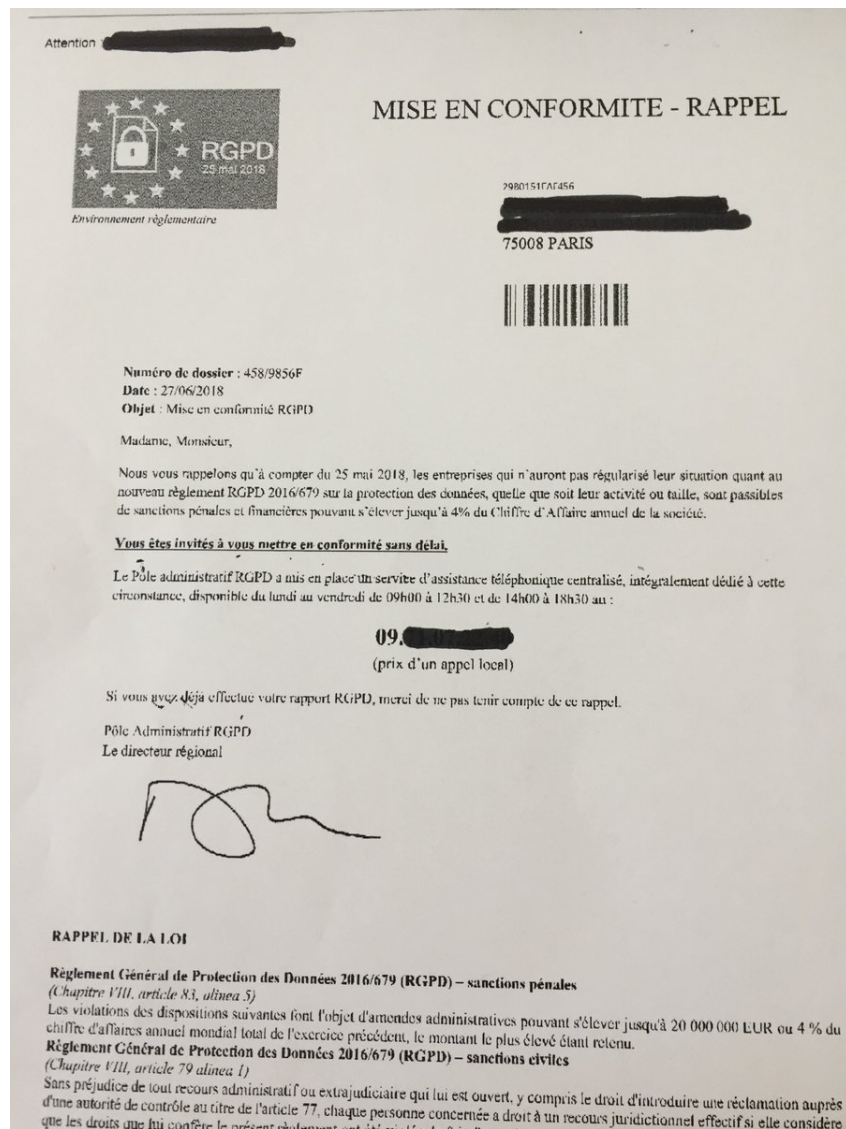
Quelques jours après l'entrée en application du règlement européen, la CNIL appelle une nouvelle fois à la vigilance et rappelle que des démarchages peu scrupuleux proposant une mise en conformité « clé en main » ne se font pas à son initiative ou avec son soutien.

Voici quelques exemples de faux courriers ou de faux fax que certains utilisateurs ont publiquement partagé pour nous signaler les arnaques. Merci à eux.

Vous avez un doute n'hésitez pas à contacter la CNIL au +33 (0)1 53 73 22 22. ou à nous les signaler directement par e-mail à signalements[a rob ase]lenetexpert.fr ou à nous contacter directement avec notre formulaire.

Nous étudierons tous vos documents.

FAUX COURRIER



<https://pbs.twimg.com/media/DhKqMScXcAACNho.jpg>

partagé sur Twitter par Elisabeth Marrache

FAUX FAX



Christophe Binot/ LinkedIn – Un fax non signé invitant à une mise en conformité avec le RGPD.

<https://www.bfmtv.com/tech/rgpd-les-petites-entreprises-exposees-aux-escroqueries-1473333.html>

Vous avez un doute n'hésitez pas à contacter la CNIL au +33 (0)1 53 73 22 22. ou à nous les signaler directement par e-mail à signalements[a rob ase]lenetexpert.fr ou à nous contacter directement avec notre formulaire.

Nous étudierons tous vos documents.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

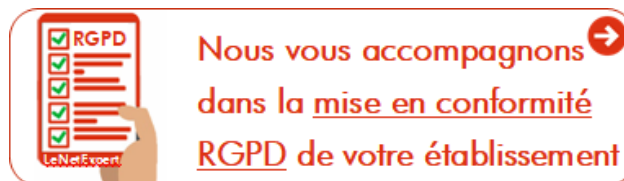
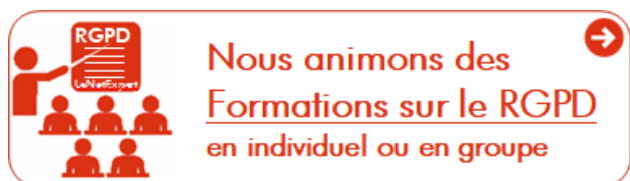
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

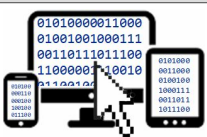
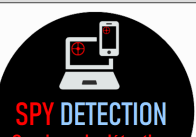
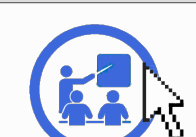
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

RGPD: les petites entreprises exposées aux escroqueries

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITÉ	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Le Net Expert VOUS INFORME		RGPD: les petites entreprises exposées aux escroqueries			

Par des mails, fax ou panneaux publicitaires, une nouvelle catégorie d'escrocs tire profit des craintes suscitées par le règlement général sur la protection des données.

Ils ont rapidement flairé l'aubaine et opèrent sur tous les supports. Plusieurs groupes organisés profitent de l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) pour tenter d'abuser de la faiblesse des entreprises, associations et administrations en leur soutirant de l'argent ou des informations confidentielles.

Le RGPD, applicable depuis le 25 mai, enjoint les entreprises amenées à manipuler des données personnelles à être davantage scrupuleuses dans l'exploitation de ces informations, sous peine d'écoper de sanctions dissuasives. Les amendes infligées en cas de non respect du texte sont plafonnées à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires, pour les plus grands groupes...[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



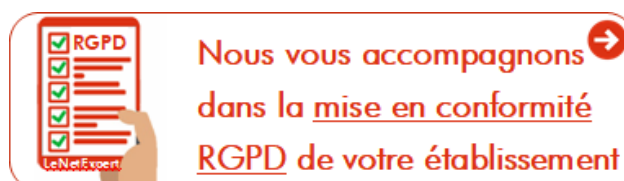
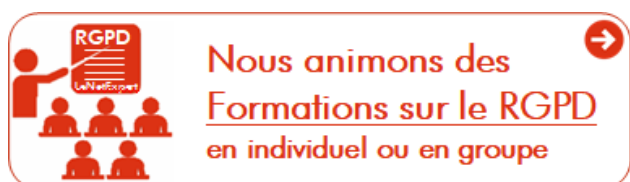
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Quels sont les droits individuels dans le cadre du RGPD ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Le Net Expert VOUS INFORME		Quels sont les droits individuels dans le cadre du RGPD ?			

Avec lui, les Européens disposent désormais de véritables outils pour véritablement gérer leurs datas face aux risques du monde numérique, à l'image du cas Facebook qui a récemment défrayé la chronique....[Lire la suite]

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



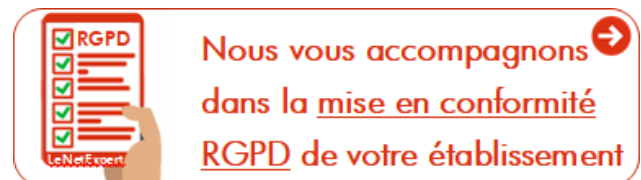
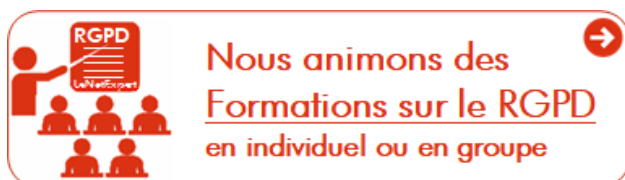
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD
?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

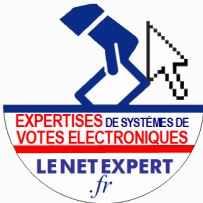
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

RGPD : protégez les données de vos collaborateurs

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
					
		RGPD : Protégez les données de vos collaborateurs			

Protéger les données personnelles de vos collaborateurs sur leur lieu et pendant leur temps de travail c'est aussi un moyen de renforcer le lien de confiance nécessaire au bon fonctionnement de votre entreprise. Le développement de l'utilisation des nouvelles technologies au travail peut faire craindre surveillance systématique. La transparence sera alors le meilleur moyen de s'en prémunir. La gestion de vos collaborateurs De très nombreuses données personnelles relatives aux employés sont nécessaires pour la gestion de leur carrière au sein de votre entreprise. Par exemple, vous avez besoin de beaucoup d'informations pour assurer : • la rémunération et les déclarations sociales obligatoires ; • la tenue du registre unique du personnel ; • la gestion administrative du personnel (exemple : type de permis de conduire détenu ou coordonnées de personnes à prévenir en cas d'urgence) ; • l'organisation du travail (exemple : photographie facultative de l'employé pour les annuaires internes et organigrammes) ; • l'action sociale prise en charge par l'employeur (exemple : les informations concernant les ayants-droit de l'employé). Ne demandez à vos employés que les informations utiles pour accomplir leurs missions, et évitez de traiter des données dites « sensibles » (activité syndicale, opinions politiques, religion, origine ethnique, santé). Si vous devez en traiter, des obligations particulières sont applicables. Vous disposez forcément d'informations particulières (et donc à risque) sur vos employés (coordonnées bancaires pour la paie, numéro de sécurité sociale pour les déclarations sociales, etc.). Assurez-vous d'en garantir la confidentialité et la sécurité. Ainsi, seules les personnes habilitées doivent en prendre connaissance. Les actions sur les données effectuées par les personnes habilitées doivent être enregistrées (savoir qui se connecte à quoi, quand et pour faire quoi). Informez vos collaborateurs à chaque fois que vous leur demandez des informations (exemple : mise à jour des données administratives, demande de formation, formulaire d'entretien d'évaluation, etc.). Enfin, souvenez-vous toujours que vos salariés peuvent vous demander une copie de toutes les données les concernant que vous détenez : copie d'un bulletin de paie, état d'un compte épargne-temps, mais aussi les enregistrements téléphoniques, relevés des badgeuses, ou encore des messages envoyés via le mail professionnel – y compris lorsqu'un employé n'est plus en poste ou est en litige avec vous. Le recrutement d'un nouveau collaborateur Lorsque vous recrutez un nouveau collaborateur, vous ne pouvez pas demander tout et n'importe quoi aux candidats. Seules les informations utiles au regard du poste à pourvoir peuvent être collectées. Exemple : des informations sur l'emploi occupé par les membres de sa famille n'ont pas de lien avec les compétences du candidat à occuper l'emploi proposé. Il est par ailleurs inutile, à ce stade, de demander aux candidats leur numéro de sécurité sociale. Informez les candidats sur ce que vous allez faire des données qu'ils vous communiquent, qui va y avoir accès (service RH, un prestataire ?), combien de temps vous allez les conserver, comment ils peuvent exercer leurs droits sur leurs données. Les candidats doivent notamment pouvoir accéder à leurs données, les faire rectifier ou supprimer. Une fois le choix de votre nouvel employé effectué, supprimez les informations sur les candidats non retenus, sauf s'ils acceptent de rester dans votre « vivier » pour une durée limitée (2 ans). Les limites au contrôle de l'activité de vos collaborateurs Le code du travail vous permet de contrôler l'activité de vos employés. Les nouvelles technologies facilitent bien évidemment ce contrôle. Mais tout n'est pas permis. Même sur son lieu de travail, un employé a droit au respect de sa vie privée et à la protection de ses données personnelles. 2 règles simples à retenir : 1. N'abusez pas de votre pouvoir ! - la surveillance doit reposer sur un intérêt légitime pour l'entreprise (exemple : limiter les risques d'abus d'une utilisation trop personnelle d'internet ou de la messagerie pendant son temps de travail) ; - les employés ne doivent pas être mis sous une surveillance permanente (exemple : la sécurisation d'un local professionnel n'impose pas de filmer en permanence un employé sur son poste de travail) ; - un outil mis en place dans un but ne doit pas poursuivre un autre objectif caché (exemple : un outil de géolocalisation des véhicules opérant une tournée chaque matin chez des clients afin d'optimiser votre organisation ne doit pas servir à contrôler la vitesse de circulation en temps réel de votre employé). 2. Soyez transparent ! - les instances représentatives du personnel doivent être consultées, lorsqu'elles existent ; - les employés doivent être informés de la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance, selon les modalités les plus appropriées en fonction de l'organisation et du fonctionnement de l'entreprise (par exemple, charte d'utilisation des outils informatiques, note de service, avenant au contrat de travail, mention d'information sur un intranet, courrier d'information joint au bulletin de paie, etc.). En fonction des technologies que vous utilisez pour exercer votre contrôle (vidéosurveillance, géolocalisation, écoutes et enregistrements téléphoniques, etc.) des règles particulières peuvent s'appliquer. <i>Pour en savoir plus : Fiches pratiques « Travail et protection des données »</i> Sensibilisez et formez vos collaborateurs ! La protection des données personnelles de vos employés comme de vos clients n'est pas que l'affaire de juristes ou d'informaticiens. Tous vos employés doivent être sensibilisés à cette question. Ils sont concernés en tant que professionnels en relation avec vos clients, vos fournisseurs, vos prestataires, et en tant que citoyens. Des points d'attention assez simples peuvent facilement être mis en place : • sensibilisez sur les droits des personnes concernées afin que les demandes reçues dans n'importe quel service soient clairement identifiées et qu'une procédure de traitement par le bon service soit connue et appliquée (exemple : le service client reçoit une demande d'opposition à recevoir de la publicité et la transmet au service en charge du marketing) ; • sensibilisez largement sur les règles internes de gestion des données personnelles (on ne peut accéder qu'aux données dont on a besoin, on ne doit pas divulguer des données à des tiers non autorisés, les dossiers archivés ne sont accessibles qu'à certaines personnes, il faut effectuer des sauvegardes régulières de ses fichiers, etc.) ; • sensibilisez aux règles élémentaires de sécurité (exemple : log-in, et mot de passe personnels complexes, poste de travail verrouillé dès que l'on s'absente, ne pas stocker des documents professionnels sur des outils personnels, etc.). <i>Profitez de la mise en place du RGPD pour sensibiliser l'ensemble de vos collaborateurs sur les règles à suivre en matière de protection des données et diffusez votre charte informatique.</i> Source : CNIL

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



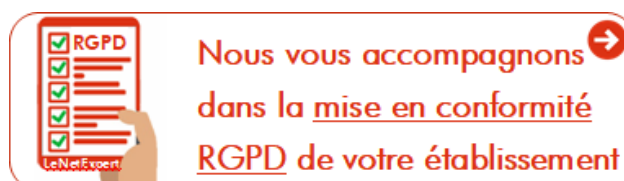
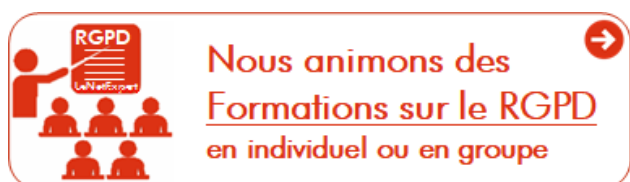
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *RGPD en pratique : protéger les données de vos collaborateurs* | CNIL